

COMMUNIQUÉ DE LA CIB DU 13 AVRIL 2022
SOUTIEN AU BARREAU DE GUINÉE QUI S'OPPOSE À LA MESURE DE
SUSPENSION DU PROCUREUR GÉNÉRAL

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB),

SOUTIENT fermement la résolution prise par le conseil de l'Ordre du barreau de Guinée le 28 mars 2022 qui s'oppose à la mesure de suspension du procureur général et à l'intervention des forces de police dans son cabinet pour l'expulser.

De telles voies de fait mettent très gravement en cause l'institution judiciaire et ne peuvent restées impunies, sauf à porter irrémédiablement atteinte à la légitimité de l'institution judiciaire qui est au cœur de l'état de droit.

La CIB est aux côtés du barreau de Guinée et de son bâtonnier pour que l'indépendance de la justice, son impartialité et son intégrité soient respectées en toute circonstances.